

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 24/12/2025 - B2025/073914 - 2020 B 03240 - 883 597 791 - A FLEUR DE POT

SAS A FLEUR DE POT

140 RUE DU GENERAL DE GAULLE

69530 BRIGNAIS

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025



BRUNOT
COMPTABILITÉ
AUDIT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brunot', is written over a horizontal line.

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS A FLEUR DE POT
140 RUE DU GENERAL DE GAULLE
69530 BRIGNAIS

relatifs à l'exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	89 087 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	195 391 Euros
- Résultat net comptable,	5 242 Euros

Fait à CHASSE SUR RHONE
Le 24/11/2025

HELENE CANO

GEORGES ALVES

SAS A FLEUR DE POT
140 RUE DU GENERAL DE GAULLE
69530 BRIGNAIS



BRUNOT
COMPTABILITÉ
AUDIT

DOSSIER FISCAL

BCA CONSEILS
661 ROUTE DE GIVORS
38670 CHASSE SUR RHONE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01092024	et clos le	31082025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS A FLEUR DE POT	140 RUE DU GENERAL DE GAULLE
SIRET 8 8 3 5 9 7 7 9 1 0 0 0 1 0	69530 BRIGNAIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	FLEURISTE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	6 167	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐ France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A ☐ Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies ☐ Société d'investissement immobilier cotée ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
BCA CONSEILS 661 ROUTE DE GIVORS 38670 CHASSE SUR RHONE Tél: 04 78 73 74 19			
OGA/OMGA ☒ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné		Date: 24/11/2025 Lieu: BRIGNAIS	
		Qualité et nom du signataire: Président	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature SAUTRON KARINE DANIELLE	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Cegid Quadra

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	5 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	5 000

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

1.1 DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			57 592
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K	CADRE NE CONCERNANT QUÉ LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)
---	---

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de recus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise SAS A FLEUR DE POT Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 140 RUE DU GENERAL DE GAULLE 69530 BRIGNAIS

Numéro SIRET * 8 8 3 5 9 7 7 9 1 0 0 0 1 0 Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 0 8 2 0 2 5	3 1 0 8 2 0 2 4
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	70 000	012	70 000
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	17 650	030	8 757
	Immobilisations financières * (1)	040	569	042	569
Total I (5)		044	88 218	048	79 326
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060	1 455	062	1 047
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068		070	
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	778	074	1 489
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	9 210	086	6 545
	Charges constatées d'avance *	092	272	094	248
	Total II	096	11 715	098	9 330
Total général (I+II)		110	99 933	112	88 655

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 500
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	250
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	27 946
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	5 242
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	35 938
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154	
	Emprunts et dettes assimilées	156	22 675
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	9 279
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	3 663
	Comptes courants d'associés	173	4 679
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	53 149
	Total général (I + II + III)	180	89 087

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	10 911
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS A FLEUR DE POT

140 RUE DU GENERAL DE GAULLE

69530 BRIGNAIS

ANNEXE DU 01/09/2024 AU 31/08/2025

BCA CONSEILS

661 ROUTE DE GIVORS

38670 CHASSE SUR RHONE

04 78 73 74 19

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 89 086.75 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 195 390.57 Euros et dégageant un bénéfice de 5 242.28 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	70 000		
Installations générales agencements aménagements divers	15 298		
Matériel de transport	194		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 158		
TOTAL	17 650		
Autres titres immobilisés	20		
Prêts, autres immobilisations financières	549		
TOTAL	569		
TOTAL GENERAL	88 218		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			70 000	70 000
Installations générales agencements aménagements divers			15 298	15 298
Matériel de transport			194	194
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 158	2 158
TOTAL			17 650	17 650
Autres titres immobilisés			20	20
Prêts, autres immobilisations financières			549	549
TOTAL			569	569
TOTAL GENERAL			88 218	88 218

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers		6 654	1 915		8 569
Matériel de transport		81	39		120
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 158			2 158
TOTAL		8 893	1 954		10 847
TOTAL GENERAL		8 893	1 954		10 847
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 915				
Matériel de transport	39				
TOTAL	1 954				
TOTAL GENERAL	1 954				

A FLEUR DE POT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 2 500 €
SIEGE SOCIAL : 140 RUE GENERAL DE GAULLE
69530 BRIGNAIS

883597791

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le douze décembre,
A 16 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, dans les bureaux de la société d'Avocats sis 205 Rue Général de Gaulle 69530 BRIGNAIS, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame KARINE SAUTRON préside la séance en qualité de Présidente.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent actions sur les 250 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, le rapport spécial de la Présidente, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus à la Présidente et au Directeur général,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Rémunération de la présidence,
- Pouvoirs pour formalités.

La Présidente donne lecture du rapport de gestion de la Présidente.

Enfin la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 août 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la Présidente, au Directeur général et Directeur général délégué quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les comptes ne comportent pas de dépenses visées par les articles 39-4 et 223 quater du C.G.I. et ayant fait l'objet d'une réintégration au résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 5 242 €, décide de l'affecter en totalité au poste "Autres réserves", soit 5 242 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale prend acte que les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices s'établissent ainsi :

Exercice	Dividendes
31/08/2022	0 €
31/08/2023	5 000 €
31/08/2024	5 000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues et les conditions d'exécution des conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du code de commerce telles qu'elles résultent du rapport spécial de la Présidente sur ces conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

SIXIEME RESOLUTION

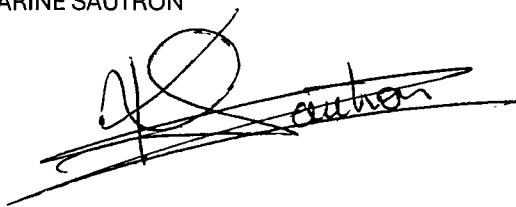
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Madame KARINE SAUTRON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Sautron', is written over several horizontal lines. The signature is stylized and somewhat abstract.

A FLEUR DE POT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 2 500 €
SIEGE SOCIAL : 140 RUE GENERAL DE GAULLE
69530 BRIGNAIS

883597791

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

Chers associés,

Je vous ai réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de la société et des résultats de la gestion durant l'exercice clos le 31 août 2025 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Par ailleurs, je suis à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Il est repris ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

ACTIVITE ET RESULTATS DE L'ACTIVITE PROGRES REALISES – DIFFICULTES RENCONTREES

L'activité et les résultats de notre société au cours de cet exercice social, d'une durée de 12 mois, se présentent comme suit :

Résultat d'exploitation

L'activité durant l'exercice se traduit par un chiffre d'affaires de 195 390 €.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 200 763 €.

Les autres produits s'élèvent à 5 373 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 194 205 €, dont 1 954 € de dotations d'exploitation aux amortissements, faisant ainsi ressortir un résultat d'exploitation bénéficiaire de 6 558 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 8 165 € pour l'exercice précédent.

Résultat financier et résultat courant avant impôt

Le total des produits financiers s'élevant à 1 €, le total des charges financières s'élevant à 391 €, donnant lieu à un résultat financier déficitaire de 390 €, le résultat courant avant impôt de l'exercice est bénéficiaire de 6 168 €, contre un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 7 581 € pour l'exercice précédent.

Résultat exceptionnel et résultat net comptable

En l'absence de produit exceptionnel, et en l'absence de charges exceptionnelles, d'un impôt sur les sociétés s'élevant à 925 €, les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net comptable de 5 242 €, contre un bénéfice net comptable de 6 519 € pour l'exercice précédent.

Ce résultat se trouve en diminution par rapport à l'exercice précédent.

SITUATION DE LA SOCIETE

Le total de l'actif immobilisé net ressort à 77 372 €.

Le total de l'actif circulant s'élève à 11 443 €, comprenant notamment 9 210 € de disponibilités.

Il n'y a pas eu d'acquisition d'immobilisation pendant l'exercice.

Il n'y a pas eu de cession d'immobilisation pendant l'exercice.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à la somme brute de 272 euros contre 248 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif réel s'élève à 2.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 35 938 € et se décomposent comme suit

	Exercice 31/08/2025	Exercice 31/08/2024
Capital social	2 500 €	2 500 €
Prime d'émission, de fusion, d'apport	0 €	0 €
Ecart de réévaluation	0 €	0 €
Réserve légale	250 €	250 €
Réserves statutaires ou contractuelles	0 €	0 €
Réserves règlementées	0 €	0 €
Autres réserves	27 946 €	26 427 €
Report à nouveau	0 €	0 €
Résultat de l'exercice	5 242 €	6 519 €
Subventions d'investissement	0 €	0 €
Provisions règlementées	0 €	0 €
Capitaux propres	35 938 €	35 696 €

Le total des emprunts et dettes inscrits au passif du bilan s'élève à 31 954 €.

Au 31 août 2025, le total du bilan de la société s'élevait à 89 087 €, contre 88 655 € au titre de l'exercice précédent.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (ARTICLE 223 QUATER DU CGI)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, il vous est signalé qu'aucune somme concernant des dépenses visées à l'article 39-4 du code général des impôts n'a été réintégrée dans le résultat fiscal.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

L'objet de notre société ne nécessite pas d'activité particulière en matière de recherche et de développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations

Conformément à l'article L. 233-6, alinéa 1 du code de commerce, il est porté à votre connaissance que la société n'a pris aucune participation dans le capital de sociétés civiles ou commerciales situées sur le territoire de la République française au cours de l'exercice écoulé.

Filiales et participations

Il vous est rappelé que la société n'a aucune filiale et ne contrôle aucune société.

Succursales

La société ne possède aucune succursale.

BILAN DES EVENEMENTS INTERVENUS EN COURS D'EXERCICE

Evénements significatifs

Aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

Modifications statutaires

Aucune modification statutaire n'a été décidée au cours de l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

EVOLUTION PREVISIBLE - PERSPECTIVES

Les premiers mois de l'exercice en cours ont été satisfaisants et le résultat devrait, sauf imprévu, être bénéficiaire.

AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 5 242 €, qu'il vous est proposé d'affecter en totalité au poste "Autres réserves".

DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES DEJA INTERVENUES

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale prend acte que les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices s'établissent ainsi :

Exercice	Dividendes
31/08/2022	0 €
31/08/2023	5 000 €
31/08/2024	5 000 €

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il vous sera présenté le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à la Présidente et au Directeur général quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

La Présidence
Madame KARINE SAUTRON

